

## FICHE NAVETTE n°2010/04

Conseil de Quartier Bellecour Carnot

- Avis
- Questions
- Proposition

Bureau .....date : .....

Commission Urbanisme date : 3 juin 2010

### Thème

#### REGLEMENTATION ET STATIONNEMENT SUR LA RUE VICTOR HUGO

Considérant les excès en tout genre concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur cette rue piétonne, le Conseil de quartier Bellecour-Carnot souhaite pointer du doigt que les règles de sécurité et de police en rapport avec le code de la route ne sont pas respectées.

Il est inadmissible que les chauffeurs des camions et camionnettes faisant leurs livraisons pour les commerçants de cette rue, s'autorisent le stationnement à toute heure du jour.

Rappelons que les mêmes chauffeurs livrant les commerçants de la rue de la République ne dépassent pas 11 heures, **car après cette heure, la police verbalise et fait enlever les véhicules aussitôt.**

Nous demandons donc que les pouvoirs de police du Maire soient respectés pour faire cesser cette anomalie qui dure depuis des années et que la loi soit appliquée également pour interdire la circulation des scooters et motos sur **cette rue qui doit rester piétonne.**

Date de réception au service Affaires décentralisées 10/06/2010 (  mail ;  courrier)

Validation par le président du CQ : 10/06/2010

### Traitement de la demande

#### Avis de la mairie d'Arrondissement :

La rue Victor Hugo est une rue où se mêlent habitants, commerçants, piétons, cyclistes, motocyclistes, automobilistes, livreurs, artisans... Il est indispensable que les réglementations soient appliquées afin de respecter les droits de chacun.

La Mairie d'arrondissement demande à nouveau au Maire de Lyon :

1/ de faire respecter les réglementations sur le stationnement, la circulation cycliste et automobile ainsi que celle sur les livraisons qui sont applicables sur la rue Victor Hugo,

2/ des contrôles plus fréquents par la police.

Par ailleurs, il est indispensable que le service Voirie du Grand Lyon installe tous les panneaux d'entrée de zone piétonne, en effet selon la rue par laquelle on accède à la rue Victor Hugo, il n'y aucune indication de l'aire piétonne et de sa réglementation particulière.

**Transmission de la demande à** : Gérard CLAISSE, Adjoint au Maire en charge de la démocratie participative et des relations avec les usagers, copie Marie-Hélène NOUGAREDE, référente Démocratie Participative de la Ville de Lyon **le** : 13 juillet 2010

**Retour avis Maire d'arrondissement au Président et/ou au Vice-Président le** :13 juillet 2010

**Suite donnée** :

**Retour Suite donnée au Président et/ou au Vice-Président le** :